

PMA : les députés LREM pris de vertige

Jean-Baptiste Daoulas



Ouvrir la procréation médicale aux couples de femmes ? Les macronistes sont unanimes. Mais ils divergent sur le cas des femmes seules.

Elles ont beau être organisées à huis clos, les réunions internes des députés de La République en marche ! ont une fâcheuse tendance à fuiter en direct sur les réseaux sociaux. Le mardi 9 juillet, une fois n'est pas coutume, rien n'a filtré de leurs échanges sur la procréation médicalement assistée (PMA). Le coorganisateur de l'événement, Thomas Mesnier, s'est montré prévoyant. Il a demandé à la cinquantaine de collègues venus débattre de déposer leurs téléphones portables à l'entrée de la salle Colbert.

À la sortie, sous couvert de "triple off", quelques participants moins bavards que d'ordinaire n'acceptent de raconter qu'à grands traits une réunion "très émotionnelle". Ils décrivent cette députée en larmes, la voix brisée au moment de raconter sa PMA clandestine. Cette autre collègue, ancienne enfant placée, venue évoquer son parcours. Ils ont aussi entendu une députée sans enfant craignant que l'ouverture de la PMA aux femmes seules ne fasse peser une pression sociale supplémentaire sur celles qui décident, par choix, de ne pas en avoir. "Nous arrivons tous avec nos

18 juillet 2019

parcours de vie. Ces expériences personnelles, nous devons en faire une loi pour tous, commente Jean-François Eliaou, l'un des spécialistes de la bioéthique au groupe LREM. Il faut faire accoucher les âmes."

LIRE AUSSI >> Faire des bébés tout(e) seul(e) - ou presque

Les âmes sont pourtant sereines quant à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes. Le sujet est consensuel dans la majorité et devrait être voté sans encombre en septembre. La question des femmes seules, en revanche, suscite les interrogations, voire l'hostilité, de plusieurs élus LREM et MoDem. "Parmi les députés, comme dans la population, il y a davantage de personnes favorables à l'ouverture de la PMA aux couples de femmes qu'aux femmes seules", reconnaît Jean-Louis Touraine, rapporteur de la mission de révision de la loi bioéthique et fervent défenseur de la mesure.

Dans les couloirs de l'Assemblée, les réserves s'expriment sur un texte qui sera présenté en Conseil des ministres le 24 juillet. Philosophiques : "Deux hommes ou deux femmes, c'est oui. Un homme seul ou une femme seule, ça me choque, ce n'est pas un modèle parental", se récrie un député normand qui votera "en son âme et conscience". Politiques : "Vu mon électorat, je vais regarder de très, très près", lâche l'élu d'une banlieue conservatrice. Économiques : "Je ne souhaite pas que la Sécurité sociale finance la PMA d'une femme célibataire fertile en âge de procréer", avoue une marcheuse issue du PS.

Des critiques confiées à L'Express sous le sceau de la confiance, tant est grande la crainte de se voir assimiler à Agnès Thill, récemment exclue de La République en marche ! pour ses dérapages anti-PMA. En octobre 2018, déjà, plusieurs avaient annulé au dernier moment un rendez-vous collectif avec l'hebdomadaire La Vie pour ne pas joindre leurs doutes sur la PMA à ceux de la députée de l'Oise.

"Je ne vais pas tweeter sur la bioéthique." Est-ce parce que sa voix est calme et que ses mots sont choisis ? Marie Tamarelle-Verhaeghe est l'une des rares à exprimer son opposition sans se cacher, ni craindre l'hostilité des siens. "Ma conception de la vie est qu'elle naît de l'amour entre deux personnes", dit-elle. Cette médecin scolaire redoute qu'une ouverture de la PMA n'entraîne une pénurie de gamètes. Elle a été alertée sur le sujet par sa propre fille, qui travaille dans le domaine de la biologie reproductive. "S'il n'y a pas assez de donneurs, est-ce que la pression pour la marchandisation ne deviendra pas trop forte ?", s'interroge-t-elle.

LIRE AUSSI >> La nouvelle fabrique des bébés

18 juillet 2019

Comme Marie Tamarelle-Verhaeghe, Annie Vidal a consigné sa réticence à l'égard de la PMA pour les femmes seules en annexe du rapport sur la révision de la loi bioéthique, en janvier dernier. Elle se refuse à "cautionner la constitution de familles monoparentales". Au MoDem, Nathalie Elimas et son collègue généticien Philippe Berta estiment qu'il y a une contradiction entre une institutionnalisation de la monoparentalité par la PMA et la volonté affichée par Édouard Philippe et Emmanuel Macron d'aider les mères isolées à sortir de la précarité.

"Il faut voir les choses autrement, objecte la députée LREM Emmanuelle Fontaine-Domeizel. Les femmes seules en difficulté ont souvent été frappées par un accident de la vie, un deuil ou une séparation. Elles assument seules un projet parental construit à deux. L'assistance médicale à la procréation pour les femmes seules n'est pas du tout la même chose. Il s'agit d'un parcours lent et réfléchi. Ce sont des femmes seules mais accompagnées dans leur projet. Elles ont souvent une situation personnelle et professionnelle favorisante."

Emmanuelle Fontaine-Domeizel est infirmière libérale. Au cours de sa carrière, elle a plusieurs fois soigné des femmes parties hors de France recourir à la PMA, ou ayant pratiqué une insémination artisanale. "Et je n'ai pas honte de le dire!" Elle fait partie des députés LREM qui s'activent pour rassurer leurs collègues réticents. "J'aime bien partir du réel, renchérit Laëtitia Romeiro-Dias. Sur le terrain, on a aujourd'hui des femmes qui vont à l'étranger faire une PMA. Le coût est hallucinant. Cela crée une rupture d'égalité entre celles qui ont les moyens et celles qui ne les ont pas."

LIRE AUSSI >> La fin de vie attend son heure à l'Assemblée

L'argument de l'égalité porte chez les macronistes. D'abord réticent au remboursement de la PMA pour les femmes seules, Thomas Mesnier s'est laissé convaincre l'an dernier. C'est même lui qui a converti le bureau exécutif de La République en marche ! au bien-fondé du remboursement, alors que le candidat Macron ne s'y était pas engagé pendant la campagne présidentielle. "Au début, les gens étaient pour ou contre la PMA pour toutes, sans nuances. Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus des sachants, se réjouit Jean-François Eliaou. Nous sommes entrés dans la complexité."

Encore discret, un autre bras de fer se prépare, sur la PMA post mortem. Le projet de loi transmis par le gouvernement au Conseil d'Etat ne permet pas à une veuve de se faire inséminer le sperme de son mari défunt, ou de recevoir un embryon conçu avec lui. En revanche, elle pourrait, en tant que femme seule, recourir à la PMA et recevoir les gamètes d'un donneur anonyme. Paradoxal. "La loi doit avancer là-dessus, affirme la députée Caroline Janvier. Il est absurde de devoir abandonner un embryon conçu avec les gamètes de son conjoint, qui était partie prenante du projet."

18 juillet 2019

En coulisse, Jean-Louis Touraine tente d'arracher au gouvernement une concession sur la PMA post mortem avant la présentation du texte en Conseil des ministres. Le sujet, aux ramifications juridiques et philosophiques vertigineuses, donne le tournis aux élus. "Je trouve cela glauque", lâche Philippe Berta. "J'ai plus de questions que de réponses", avoue Monique Limon, l'une des quatre députés chargés d'animer la réflexion du groupe LREM sur la bioéthique. Après l'étape du huis clos, la majorité n'échappera pas à de longs débats publics dans l'Hémicycle.